

Surveillance épidémiologique de la psittacose

Chlamydia psittaci - 2022

Auteurs: T. Lernout, A. De Meyst, D. Vanrompay

Messages clés

- Au total, 37 cas de psittacose ont été rapportés en 2022. Ce chiffre est inférieur à celui des deux années précédentes, mais la tendance générale est à la hausse depuis une dizaine d'années.
- L'incidence réelle est probablement sous-estimée, parce que la maladie est souvent peu sévère ou méconnue et parce qu'une recherche microbiologique n'est pas effectuée systématiquement.

Sources d'information

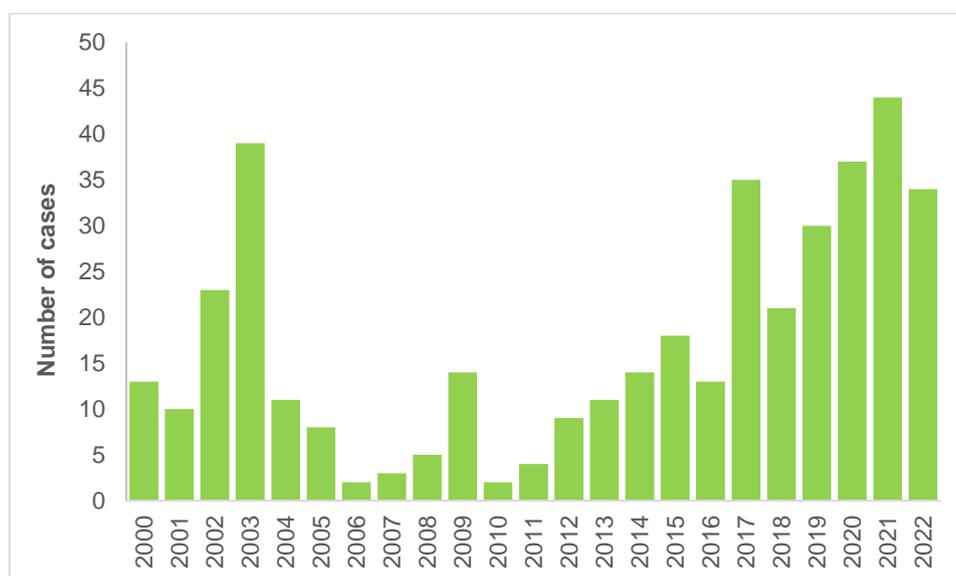
- Données de la déclaration obligatoire (Wallonie, Bruxelles et Flandre).
- Réseau de laboratoires vigies ; puisque c'est la source la plus stable, l'analyse des tendances est limitée à ces données.
- [Laboratoire de référence](#) pour *Chlamydia psittaci* de l'Université de Gand (données depuis 2015).

Epidémiologie

- Nombre de cas : un total de 37 cas de psittacose ont été rapportés en 2022. Il s'agit de 34 cas signalés par le réseau des laboratoires vigies, sept par le biais de la déclaration obligatoire et deux par le laboratoire de référence ; cinq cas ont été rapportés par deux ou trois sources différentes. Ce nombre est inférieur à celui des deux dernières années, mais dans l'ensemble, la tendance montre une augmentation progressive au cours de la dernière décennie (Figure 1, analyse de tendance basée sur les données des laboratoires vigies uniquement). Il y a toujours une sous-déclaration importante des cas par le système de la déclaration obligatoire.
- Sexe : comme la plupart des autres années, il y a eu légèrement plus d'hommes malades que de femmes (53 %) parmi les personnes pour lesquelles l'information était disponible en 2022.
- Âge : variation entre 19 et 90 ans, avec une médiane de 57 ans. Ceci est plus élevé que les années précédentes.
- Répartition géographique : pareil que les années précédentes, la majorité des personnes pour lesquelles l'information était disponible vivaient en Flandre (88 %). Il y a eu deux cas en Wallonie (6 %) et également deux cas à Bruxelles (6 %). Cette observation s'explique en partie par le fait que le nombre de laboratoires participant au réseau de surveillance est plus élevé en Flandre que dans les autres régions. Bien que la maladie soit à déclaration obligatoire dans toutes les régions, la sous-déclaration par le biais de ce système signifie qu'il n'est pas possible de se prononcer sur les différences réelles d'incidence par région. Le lieu d'infection peut également différer du lieu de résidence.

- Source de l'infection : pas d'information disponible, excepté pour une personne, qui a rapporté un contact avec des perroquets.

Figure 1 : Nombre de cas rapportés de psittacose par an, Belgique, 2000-2022
(Source : réseau de laboratoires vigies)



Importance pour la santé publique

La psittacose est une zoonose répandue dans le monde entier, causée par la bactérie *Chlamydia psittaci*, qui se transmet des oiseaux à l'homme. Les infections surviennent principalement chez les oiseaux de la famille des perroquets (perroquets, calopsites et perruches) et les pigeons, mais la bactérie est aussi couramment rencontrée chez les volailles. Une étude dans les élevages de volailles en 2012 en Belgique a montré que la bactérie y est également omniprésente.

Le nombre de cas humains de psittacose enregistrés en Belgique présente des fluctuations annuelles, mais reste généralement faible. Toutefois, une tendance à l'augmentation progressive a été observée au cours des dix dernières années, peut-être aussi en raison de l'attention accrue portée à la maladie et/ou de la réduction de l'utilisation des antibiotiques chez les oiseaux.

L'incidence réelle de la maladie est probablement encore largement sous-estimée, suite à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les patients présentent souvent des symptômes légers, pour lesquels un médecin n'est pas consulté.

Deuxièmement, la maladie est probablement sous-diagnostiquée, parce qu'un médecin n'y pense pas. La maladie est généralement liée à une activité professionnelle à risque (éleveurs d'oiseaux, vétérinaires, ouvriers d'élevages avicoles,...) ou se manifeste dans certaines populations ayant des contacts avec des oiseaux dans un cadre récréatif (propriétaires d'oiseaux de la famille des perroquets, colombophiles, visiteurs d'expositions d'oiseaux,...). Mais l'exposition accidentelle de la population générale à des oiseaux infectés est également possible.

Enfin, les tests pour *C. psittaci* ne sont souvent pas inclus dans les tests microbiologiques de routine devant une pneumonie. L'inclusion de tests moléculaires existants pour *C. psittaci* parmi les tests de diagnostic moléculaire utilisés face à des pneumonies communautaires

donnerait une image plus complète de l'ampleur de la maladie dans le pays. Mais ces tests ne sont pas remboursés par l'assurance maladie en Belgique.

Plus d'informations

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Fiche informative sur la psittacose. Disponible sur : <https://www.wiv-isp.be/matra/Fiches/Psittacose.pdf>
- Lagae S, Kalmar I, Laroucau K, Vorimore F, Vanrompay D. Emerging *Chlamydia psittaci* infections in chickens and examination of transmission to humans. *Journal of Medical Microbiology*. 2014;63:399-407.
- Rybarczyk J, Verstele C, Lernout T, Vanrompay D. Human psittacosis: a review with emphasis on surveillance in Belgium. *Acta Clin Belg*. 2019 Mar 18:1-7.
- Stokes HS, Berg ML, Bennett ATD. A Review of Chlamydial Infections in Wild Birds. *Pathogens*. 2021 Jul 28;10(8):948. doi: 10.3390/pathogens10080948.